NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE L'EAU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n°2705

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 14 du mois de Décembre, de 18h00 à 20h00 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428
Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34 ***Quorum : 289.17***
Présents et représentés eau et assainissement : 211
Nombre de procurations : 120

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 323.54

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Objet

TARIFS 2024

Par parallélisme de formes avec l'exercice précédent, Madame la Présidente et les membres du Conseil d'Administration ont souhaité qu'en marge du Débat sur les Orientations Budgétaires, les tarifs 2024 du SMDEA soient adoptés en assemblée générale.

En préambule, Madame la Présidente rappelle les orientations adoptées précédemment, en fixant les objectifs suivants de la politique tarifaire :

- Compenser les augmentations de charges identifiées (électricité, carburant, assurances, informatique, dette…), tout en intégrant les efforts de gestion (baisse de consommations),
- Assurer les besoins des services (recrutements, maintenance, stock de pièces, exploitation),
- Dégager des marges de manœuvres et de l'autofinancement pour continuer à investir (maintien des objectifs fixés par le PPI dans le cadre du projet de territoire).

Compte tenu du contexte économique inflationniste, Madame la Présidente propose d'augmenter le prix de l'eau de +4,8% TTC, en ajustant les redevances de l'eau potable et d'assainissement collectif, de manière à couvrir, en partie, l'augmentation mécanique des charges courantes.
Ces ajustements porteraient sur l'évolution des parts fixes, de +3€HT/an, et sur l'évolution des parts variables des redevances de +0,08€HT/m^3, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif.

En marge des tarifs de redevances, Madame la Présidente propose :

- de reconduire l'essentiel des tarifs pratiqués dans le cadre de prestations de services augmentés en partie de l'ordre de +5%.
- de reconduire l'essentiel des tarifs du service public d'assainissement non collectif (SPANC) augmentés de +3%.

1/ Tarifs sur la vente d'eau et d'assainissement aux abonnés des communes adhérentes

a) Redevances Eau potable

Tarifs Génériques - usages domestiques 2024 : « Prix Unique » pour les abonnés du SMDEA

Part Fixe : 69,00 € HT/an (contre 66,00 € HT/an en 2023)
Part Variable : 1,48 € HT/m^3 (contre 1,40€ HT/m^3 en 2023)

Prix de l'eau 2024 (base 120 m^3) : 2,57 € TTC/m^3

Année 2024	AEP
Part Fixe annuelle	69,00
Part Variable €/m3	1,48
Sous-Total Prix SMDEA €/m3	2,06
Redevance Pollution AEAG €/m3	0,33
Contre-Valeur Prélèvement	0,18
TVA €/m3	0,14
Total TTC €/m3 (Base 120)	2,71

Tarifs Spécifiques AEP - usages domestiques 2024

REDEVANCES EAU POTABLE	Montoulieu	Saint Martin de Caralp	Le Bosc	Varilhes	Fougax et Barrineuf
Part Fixe annuelle	65,00	65,00	65,00	68,00	69,00
Part Variable €/m3	1,35	1,35	1,35	1,35	1,48
Sous-Total Prix SMDEA €/m3 (base 120)	**1,89**	**1,89**	**1,89**	**1,92**	**2,06**
Redevance Pollution AEAG €/m3	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Contre Valeur Prélèvement	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
TVA €/m3	0,13	0,13	0,13	0,13	0,14
Total TTC €/m3 (base 120)	**2,53**	**2,53**	**2,53**	**2,56**	**2,71**

FORFAITS EAU POTABLE (Absence de compteurs)	Le Bosc	Burret
Part Fixe annuelle	140,00	140,00
Part Variable €/m3	0,00	0,00
Sous-Total Prix SMDEA €/m3 (base 120)	**1,17**	**1,17**
Forfait Redevance Pollution AEAG : 0,33€ x 65m3	21,45	21,45
Forfait Contre Valeur Prélèvement : 0,18€ x 65m3	11,70	11,70
TVA €	9,52	9,52
Total €TTC	**182,67**	**182,67**
Total TTC €/m3 (base 120)	**1,52**	**1,52**

b) Redevance Assainissement Collectif

Tarifs Génériques – usages domestiques et assimilés 2024 : « Tarif unique » pour les usagers du SMDEA

Part Fixe : 75,00 € HT/an (contre 72,00 € HT/an en 2023)
Part Variable : 1,66 € HT/m³ (contre 1,58€ HT/m³ en 2023)

Prix de l'assainissement collectif (base 120 m³) : 2,79 € TTC/m³

Année 2024	ASS
Part Fixe annuelle	75,00
Part Variable €/m3	1,66
Sous-Total Prix SMDEA €/m3	2,29
Redevance AEAG €/m3	0,25
TVA €/m3	0,25
Total TTC €/m3 (Base 120)	2,79

Tarifs Spécifiques ASS - usages domestiques 2024

REDEVANCES ASSAINISSEMENT	Varilhes
Part Fixe annuelle	70,00
Part Variable €/m3	1,46
Sous-Total Prix SMDEA €/m3 (base 120)	**2,04**
Redevance Modernisation AEAG €/m3	0,25
TVA €/m3	0,23
Total TTC €/m3 (base 120)	**2,52**

c) Taxes et redevances

A ces tarifs, hors toutes taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la contre-valeur de la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2024 à hauteur de 0,18€/m^3 (contre 0,157€/m^3 en 2023).

d) Tarifs spécifiques :

Activité Agricole**

Parts Fixes eau potable : les Parts Fixes pratiquées sont celles applicables sur la commune concernée par l'exploitation.
Part Variable eau potable : le tarif 2024 est porté à 1,00€ HT/m^3 (contre 0.86 € HT/m^3 en 2023).

Usage « refroidissement industriel conduisant à une restitution supérieure à 99% *

Parts Fixes eau potable : les Parts Fixes pratiquées sont celles applicables sur la commune concernée par l'activité.
Part Variable eau potable : le tarif 2024 est porté à 1,00€ HT/m^3 (contre 0.76€ HT/m^3 en 2023).

Hôtel, hôtel-restaurant, hôtellerie de plein air**

Parts fixes eau potable et assainissement pour hôtel, hôtel-restaurant, hôtellerie de plein air, selon le diamètre du branchement :

	Eau Potable	Assainissement Collectif
Branchement DN 15	69,00 € HT	75,00 € HT
Branchement DN 20	82,00 € HT	86,00 € HT
Branchement DN 25	111,00 € HT	117,00 € HT
Branchement DN 30	123,00 € HT	130,00 € HT
Branchement DN 40	140,00 € HT	145,00 € HT
Branchement DN 50	199,00 € HT	205,00 € HT
Branchement DN 60	225,00 € HT	230,00 € HT
Branchement DN 80	231,00 € HT	235,00 € HT
Branchement ≥DN 100	270,00 € HT	275,00 € HT

* sous réserve de disposer d'un branchement spécifique
** sous réserve de disposer d'un branchement spécifique et de justifier de cette activité (attestation MSA pour agriculteurs, …)

Usagers ne disposant pas de compteur individuel et qui, de manière récurrente, ne disposent pas d'une eau conforme aux normes sanitaires entraînant des restrictions d'usage

Modalités de facturation du SMDEA				
Redevances AEP SMDEA	Redevances ASS SMDEA	AEP redevance pollution	ASS redevance modernisation	Contre-valeur Redevance prélèvement
Part fixe (69,00€) Consos non facturées	Part fixe (75,00€) Consos non facturées	65 m3 (forfait) x Prix unitaire (0,33€/m3)	65 m3 (forfait) x Prix unitaire (0,25€/m3)	65 m3 (forfait) x Prix unitaire (0,18€/m3)

2/ Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Les tarifs de base de la PFAC seront révisés conformément à l'application de la Délibération n°1420 du 19 février 2015.
Ils seront révisés au 1er janvier 2024, en application des formules correspondantes de révision des prix, inscrites dans ladite délibération, et sur la base de l'évolution de l'index TP01 « index général tous travaux ».

3/ Branchements particuliers sur réseau existant

Forfaits branchements eau potable

Sauf branchements particulièrement complexes où les devis et factures sont alors établis en fonction des frais réellement engagés par le SMDEA majorés de 10% pour frais généraux, et non de manière forfaitaire,

Les forfaits sur chaussée et sur terrain naturel correspondent à la réalisation des travaux préparatoires, des terrassements, la fourniture et la pose des équipements hydrauliques qui constituent le branchement, le remblaiement de la tranchée avec mise en place de grillage avertisseur et le cas échéant la remise en état de la chaussée en enrobé à froid.
Les forfaits en tranchée ouverte correspondent à la pose uniquement des équipements hydrauliques qui constituent le branchement.

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :
la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
le robinet de prise et la bouche à clé,
la canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé, avant compteur,
le regard abritant le compteur (individuel ou principal) le cas échéant,
le support du compteur, le cas échéant
le robinet avant compteur,
le compteur (individuel ou principal) et les dispositifs de relevé à distance de l'index le cas échéant,
le clapet anti-retour (ou disconnecteur) avec purgeur amont-aval (ou robinet de purge).

BRANCHEMENTS EAU POTABLE	Prix €HT jusqu'à 3 mètres linéaires en fonction de la nature du terrain		
	Sur chaussée	Sur terrain naturel	En tranchée ouverte
DN 15mm à DN 20mm inclus	1 830,00	1 222,00	1 011,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	122,00	48,00	20,00
> à DN 20mm	2 685,00	2 014,00	1 806,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	122,00	48,00	20,00

Une plus-value pour réalisation de revêtement en enrobé à chaud d'un montant de 38 € HT par mètre carré sera appliquée aux forfaits sur chaussée.

Forfaits assainissement

Sauf branchements particulièrement complexes où les devis et factures sont alors établis en fonction des frais réellement engagés par le SMDEA majorés de 10% pour frais généraux, et non de manière forfaitaire,

Les forfaits sur chaussée et sur terrain naturel correspondent à la réalisation des travaux préparatoires, des terrassements jusqu'à 1,30m de profondeur par rapport au terrain naturel, la fourniture et la pose des équipements hydrauliques qui constituent le branchement, le remblaiement de la tranchée avec mise en place de grillage avertisseur et le cas échéant la remise en état de la chaussée en enrobé à froid.

Les forfaits en tranchée ouverte correspondent à la pose uniquement des équipements hydrauliques qui constituent le branchement.

Le branchement comprend, depuis la canalisation publique :
un dispositif permettant le raccordement au réseau public,
une canalisation de branchement DN 160mm, située tant sous le domaine public que privé,
un ouvrage dit « regard de branchement » ou « regard de façade » placé de préférence sur le domaine public, pour le contrôle et l'entretien du branchement. Ce regard doit être visible et accessible du domaine public.

BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT	Prix €HT jusqu'à 3 mètres linéaires en fonction de la nature du terrain		
	Sur chaussée	Sur terrain naturel	En tranchée ouverte
Avec regard de branchement DN 300mm et tampon hydraulique de type C250	1 708,00	1 106,00	791,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	222,00	122,00	61,00
Avec regard de branchement DN > 300mm et tampon hydraulique fonte	2 441,00	1 830,00	1 279,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	222,00	122,00	61,00

Une plus-value pour réalisation de revêtement en enrobé à chaud d'un montant de 38€ HT par mètre carré sera appliquée aux forfaits sur chaussée.

Une plus-value pour sur-profondeur >1,30m (altimétrie de la conduite publique génératrice par rapport au terrain naturel) d'un montant de 38€ HT par décimètre supplémentaire sera appliquée aux forfaits sur chaussée et sur terrain naturel.

4/ Branchement assainissement faisant suite à des travaux d'extension

Tarif : coût réel des travaux, diminué le cas échéant des subventions acquises, et majoré de 10% de frais généraux.

Référence : - article L 1331-2 du Code de la Santé Publique,

5/ Interventions facturées aux abonnés ou aux propriétaires

Frais de souscription d'abonnement avec mise en service d'un compteur existant :	39 €
Frais de résiliation d'abonnement sans dépose de compteur :	39 €
Frais de demande de relevé intermédiaire d'index de compteur :	39 €
Frais de jaugeage de compteur par une entreprise extérieure y compris dépose et pose de compteur:	294 €
Frais de déplacement injustifié réalisé par le SMDEA hors de son champ de compétences (par exemple, fuite après compteur) : Prix forfaitaire :	80 €

Frais d'ouverture de branchement existant avec pose de compteur :

Compteur 15 mm à radio relève :	289 €
Compteur 20 mm à radio relève :	320 €
Compteur 25 mm à radio relève :	479 €
Compteur 30 mm à radio relève :	566 €
Compteur 40 mm à radio relève :	641 €
Compteur 50 mm à radio relève :	803 €
Compteur 60 mm à radio relève :	886 €
Compteur 80 mm à radio relève :	1 024 €
Compteur 100 mm à radio relève :	1 171 €
Compteur 125 mm à radio relève :	1 429 €
Compteur 150 mm à radio relève :	2 202 €

Frais de fermeture de branchement avec dépose de compteur :

Compteur 15 mm :	148 €
Compteur 20 mm :	148 €
Compteur 25 mm :	150 €
Compteur 30 mm :	150 €
Compteur 40 mm :	150 €
Compteur 50 mm :	155 €

Compteur 60 mm :	223 €
Compteur 80 mm :	228 €
Compteur 100 mm :	354 €
Compteur 125 mm :	365 €
Compteur 150 mm :	457 €

Frais de pose d'un ensemble compteur supplémentaire dans un regard existant*, pour un branchement de bâtiment d'exploitation d'un même ensemble agricole, industriel, ou artisanal :

Compteur 15 mm à radio relève :	320 €
Compteur 20 mm à radio relève :	360 €
Compteur 25 mm à radio relève :	522 €
Compteur 30 mm à radio relève :	605 €
Compteur 40 mm à radio relève :	689 €
Compteur 50 mm à radio relève :	852 €
Compteur 60 mm à radio relève :	944 €
Compteur 80 mm à radio relève :	979 €
Compteur 100 mm à radio relève :	1 135 €
Compteur 125 mm à radio relève :	1 347 €
Compteur 150 mm à radio relève :	2 138 €
*Plus-Value pour pose d'un regard supplémentaire :	507 €

Fourniture de compteur dans le cadre de l'individualisation des contrats d'abonnements d'eau :

Compteur 15 mm à radio relève :	102 €
Compteur 20 mm à radio relève :	116 €
Compteur 25 mm à radio relève :	204 €
Compteur 30 mm à radio relève :	229 €
Compteur 40 mm à radio relève :	254 €
Compteur 50 mm à radio relève :	444 €
Compteur 60 mm à radio relève :	470 €
Compteur 80 mm à radio relève :	825 €
Compteur 100 mm à radio relève :	978 €
Compteur 125 mm à radio relève :	1 210 €
Compteur 150 mm à radio relève :	1 486 €

6/ Autres prestations sur devis

Il s'agit de prestations réalisées pour des tiers dans le cadre de nos missions et ne correspondant pas aux forfaits établis ci-après : ingénierie intégrée, modifications de branchements, branchements spécifiques, réparations de réseaux cassés, remplacement de niches cassées, fourniture et pose de poteaux incendies.

Modalités : coût réel (main d'œuvre, matériel, pièces) + TVA

- **Main d'œuvre (tarif horaire)**

Catégorie	Prix de facturation à l'heure HT
Ingénieur Bureau d'Etudes	83 €
Technicien Bureau d'Etudes	59 €
Dessinateur - Topographe	50 €
Électrotechnicien	59 €
Agent technique	50 €

Coefficient pour une heure supplémentaire normale	25 %
Coefficient pour une heure supplémentaire dimanche	100 %
Coefficient pour une heure supplémentaire nuit	100 %

- **Matériel**

a) Matériel roulant (sans chauffeur)

Tarif au km

Type	Prix de facturation au km HT
Voiture société	0,49 €
Utilitaire léger	0,62 €
Utilitaire moyen	0,89 €
Fourgon	1,12 €
4 x 4 léger	0,96 €
4 x 4 Pick up	1,34 €
Camion PL 1 (<= 13T)	1,69 €
Camion 4x4	5,04 €
Camion PL 2 (13<T<=19)	4,81 €
Camion benne 6x4 de 26 T	5,38 €

Tarif horaire

Type	Prix de facturation à l'heure HT
4x4 léger	90 €
4 x 4 Pick up	128 €
Camion 4x4	244 €
Camion PL 1 (<= 13T)	80 €
Camion PL 2 (13<T<19)	249 €
Camion benne 6x4 de 26 T	278 €
Pelle 1,5 à 2,5 T	50 €
Pelle 3 à 5 T	59 €
Pelle 9 T	78 €
Porte-outils (GC)	68 €
Transporteur à chenille	27 €

b) Autre matériel

Tarif horaire

Type	Prix de facturation à l'heure HT
Compresseur	13,70 €
Pilonneuse	13,70 €
Brise Roche Hydraulique	25,57 €
Nettoyeur thermique HP 200 bars	36,04 €
Poste à souder autonome	15,31 €
Groupe électrogène	13,70 €
Poste à souder à l'argon	30,61 €
Scie à sol	24,80 €
Découpeuse	10,82 €
Petit matériel électrique (perforateur, disqueuse, perceuse…)	6,94 €
Feux de chantier	11,91 €
Fonceuse (Taupe)	22,88 €
Motopompe	5,25 €
Tronçonneuse à bois	10,82 €
Machine à souder le PE	36,06 €
Débroussailleuse	10,34 €
Marteau autonome	9,12 €
Marteau pneumatique	24,19 €
Pompe à épreuve électrique	13,70 €
Corrélateur	38,67 €

Aquaphone	10,00 €
Détecteur de conduite	10,00 €
Tronçonneuse à béton	48,35 €

Tarif journalier

Type	Prix de facturation à la journée HT
Abri de chantier	15,00 €
Echafaudage (prix au m2)	2,50 €
Panneaux grillage de protection de chantier (prix à l'unité)	2,50 €
Bétonnière	30,60 €

Tarif au mètre carré

Type	Prix de facturation au m² HT
Banches	15,00 €

c) Matériaux

Coefficient sur le prix d'achat : 1,10

7/ Autres prestations d'entretien d'installations non collectives

Forfait vidange des fosses (€ HT)	196 €
Vidange de graisse : € HT de forfait transporteur	133 €
€ HT le m3 de graisse	61 €

8/ Hydrocurage

Tarif horaire HT :	230 €
Tarif demi-journée HT :	887 €
Tarif journalier HT :	1 526 €

Ces tarifs sont calculés d'une part déplacements inclus et d'autre part sur un temps de travail de 4 heures pour la demi-journée et 7 heures pour la journée.

9/ Contrôles de raccordements au réseau public d'assainissement collectif

Contrôles de raccordement	Tarifs 2024
Contrôles à l'initiative du propriétaire (suite à dysfonctionnements ou mutations immobilières)	210€HT/habitation (TVA 10%) 42€HT/logement supplémentaire
Contrôles à l'initiative du SMDEA (suite à diagnostics du système d'assainissement ou recherches d'eaux claires)	Non facturables

10/ Traitement des sous-produits d'assainissement

Traitement des matières de vidange (€ HT/m3)	17 €
Traitement des graisses (€ HT/m3)	65 €
Traitement des déchets de curage des réseaux d'assainissement (€ HT/m3)	21 €

11/ Traitement d'effluents tiers

Type d'effluent	Coût par m^3	Coût par t DCO
Lixiviats	17€	231€
Déchets dangereux et non dangereux	20€	231€
Déchets spéciaux (DCO>150g/l)	20€	288€

12/ Vente d'eau aux communes adhérentes pour la production d'eau potable

Communes et Syndicats concernés :

LE CARLARET, LUDIES, CARBONNE, Syndicat d'alimentation en eau potable du Pays d'Olmes (S.A.E.P.P.O.)

Tarif production 2024 : 0,950€HT/m^3

13/ Vente d'eau aux communes non adhérentes (raison géographique)

Il s'agit de communes qui ne sont pas adhérentes au SMDEA, mais pour lesquelles une partie des administrés est facturée par le SMDEA pour des raisons géographiques.

Il est proposé d'appliquer les tarifs de redevances identiques aux communes adhérentes :

Commune	Part fixe	Part variable
Auribail	69.00 €	1,48
Beaumont sur Lèze	69.00 €	1,48
Esperce	69.00 €	1,48
Le Fauga	69.00 €	1,48
Gaillac Toulza	69.00 €	1,48
Sainte Croix Volvestre	69.00 €	1,48

14/ Contrôle et entretien des poteaux incendie (selon convention)

Conformément à la Délibération n°1953 du 18 juin 2018, les tarifs de base pour le calcul des prix du contrôle initial et de la maintenance hydraulique seront fixés par convention et révisés au 1er janvier 2021, en application des formules correspondantes de révision des prix, inscrites dans ladite délibération :

P = P0 x [(0.10 + 0.45x(ICHT-E / ICHT-E0) + 0.10x(TP01/ TP010) + 0.35x(ING/ING0)]
P : prix révisé
P0 : prix contractuel d'origine ou dernier prix révisé

Les index retenus sont :
ICHT-E : coût horaire du travail (eau, assainissement, déchets, dépollution)
TP01 : indice général
TP-ING : ingénierie
A titre d'information, les valeurs de base susmentionnées, correspondant aux conditions économiques connues en janvier 2015, ont une valeur de :

ICHT-E0: 107.7
TP010: 106.5
ING0: 108.0

En découlent les tarifs initiaux suivants (valeur 2015) :

P0 (1ère visite) = 130,00€ HT
P0 (maintenance périodique) = 64,00€ HT

15/ Remplissage des citernes d'eau contre l'incendie

Remplissage d'un volume de 30m^3 (forfait) : 92€HT
Remplissage d'un volume de 60m^3 (forfait) : 184€HT
Remplissage d'un volume de 90m^3 (forfait) : 276€HT
Remplissage d'un volume de 120m^3 (forfait) : 368€HT

16/ Service public d'assainissement non collectif

	Tarif 2023 €HT	Tarif 2024 €HT
Installations neuves		
Avis de conception	118	121
Contrôle d'exécution	118	121
Total	236	243
Diagnostics des installations existantes pour transactions immobilières et autres contrôles à l'initiative du propriétaire		
Contrôle installation + compte rendu	170	175
Plus-value par logement supplémentaire	42	43
Diagnostic initial des installations existantes		
Contrôle installation + compte rendu	100	103
Plus-Value par logement supplémentaire	42	43
Plus value >20EH par tranche de 50EH	72	74
Contre Visite	74	76

Certains tarifs pourront faire l'objet d'une révision en cours d'année 2024 en cas, soit de résultats des appels d'offres sur des prestations sous-traitées, soit des évolutions législatives et réglementaires.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- **APPROUVE,**

La présentation,

- **AUTORISE,**

Madame la Présidente à appliquer ces tarifs pour l'année 2024.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI